
Finalité 4

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et générations

| | |
|---|----|
| Synthèse | 45 |
| Rapport interdécile des revenus fiscaux par unité de consommation | 46 |
| Taux de pauvreté | 48 |
| Taux de chômage localisé. | 50 |
| Taux de sortie sans diplôme | 52 |
| Disparités de salaires entre hommes et femmes. | 54 |

Revenu, éducation, formation : des marges de progrès

La cohésion sociale, priorité régulièrement réaffirmée dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, suppose de créer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

Si le développement économique est générateur de richesses, il n'implique pas forcément le progrès social et son équitable répartition. Il convient donc de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, des générations futures ou des territoires voisins ou lointains.

Synthèse

Bien qu'affichant un revenu médian parmi les plus faibles de France métropolitaine, la Basse-Normandie présente, à première vue, les caractéristiques d'une plus grande cohésion sociale : les disparités de revenus y sont plus faibles, le taux de chômage y est moins important et le taux de pauvreté y atteint à peine la moyenne nationale.

Des inégalités plus ou moins fortes sont cependant visibles au sein de la région. La structure de la population active des territoires participe à ce résultat. Ainsi, les inégalités salariales sont plus fortes dans les villes centre de la région, quelle que soit leur taille. La population y est en effet beaucoup plus hétérogène qu'ailleurs : cadres et bénéficiaires de prestations sociales y cohabitent plus souvent. Les écarts de revenus y sont donc plus marqués. En revanche, les zones périurbaines et rurales, en raison de la plus forte homogénéité des populations qui les composent, affichent de moindres inégalités de revenus.

Par ailleurs, la structure économique d'un territoire et son passé récent (restructurations, fermetures d'établissements, etc.) impactent fortement le taux de chômage. C'est le cas notamment dans les zones d'emploi de Lisieux, Caen-Bayeux, Alençon-Argentan et Cherbourg, qui présentent des taux de chômage supérieurs à la moyenne régionale, voire nationale.

Les fragilités de la population active bas-normande ne sont donc pas à négliger : le taux de chômage, comme au plan national, augmente régulièrement depuis les débuts de la crise en 2008. Par ailleurs, les jeunes actifs bas-normands restent, en dépit d'une baisse du taux de sortie sans diplôme, en moyenne moins diplômés qu'au plan national. Les faibles opportunités d'obtenir un emploi de cadre ou parmi les professions intellectuelles supérieures dans la région concourent à ce constat : les métiers à faibles qualifications et donc peu rémunérés y sont plus nombreux qu'en moyenne nationale. Aussi, ceux qui choisissent de faire des études supérieures quittent souvent la région pour trouver un emploi ; les autres optent fréquemment pour des filières courtes, plus en adéquation avec l'offre d'emploi régionale.

La population active bas-normande présente donc des caractéristiques qui la rendent fragile dans un contexte de crise internationale, de restructuration de l'appareil productif national et d'augmentation du taux de chômage, où les opportunités de se réintégrer sur le marché du travail vont souvent de pair avec un niveau de qualification élevé.

Les indicateurs retenus

Les indicateurs retenus ici pour situer la région en termes de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations appréhendent donc surtout le sujet du point de vue économique, afin de contribuer à évaluer le juste partage, ou non, des richesses.

L'examen des revenus fiscaux permet ainsi d'identifier l'existence de fortes inégalités monétaires potentiellement porteuses de risques sociaux. Ces inégalités sont également examinées selon le sexe afin d'identifier les disparités des salaires entre hommes et femmes. Le taux de pauvreté, enfin, représente la part des individus d'une société ne disposant pas du minimum nécessaire pour prétendre à des conditions de vie décentes.

Les sources d'affaiblissement des liens entre individus sont également abordées. Le taux de chômage, tout d'abord, évalue la part de la population active temporairement exclue de l'emploi. Le taux de sortie sans diplôme, ensuite, mesure la part de la population fragile face au marché du travail et pouvant présenter des difficultés d'insertion professionnelle et donc des risques plus importants d'isolement social.

Ces données, toutes disponibles à des niveaux infrarégionaux, permettent donc de mettre en évidence les disparités entre territoires au sein de la région.

A l'exception du taux de sortie sans diplôme, issu du recensement de la population, et donc suivi dorénavant par pas de 5 ans, tous les indicateurs retenus sont mobilisables annuellement. Dans la perspective d'un suivi structurel des évolutions, un examen tous les 5 ans serait probablement suffisant.

Si l'analyse des indicateurs présentés ici a permis de mettre en évidence des inégalités entre les différents territoires bas-normands et les fragilités de sa population en termes d'intégration sociale, l'analyse pourrait être à l'avenir complétée par d'autres indicateurs.

Ainsi, les inégalités et la solidarité entre les générations n'ont pas été abordées ici alors qu'elles constituent un enjeu majeur dans un contexte de vieillissement marqué de la population. L'analyse du taux de pauvreté et des revenus par tranche d'âge permettrait de faire un premier constat quant aux inégalités financières.

L'analyse des conditions de vie qu'offrent les territoires à leurs habitants, dans toute leur diversité (personnes âgées, jeunes...), par l'examen des équipements et services disponibles permettrait également de mettre en évidence des disparités d'accès utiles aux pouvoirs publics pour réduire les inégalités.

Rapport interdécile des revenus fiscaux par Unité de Consommation

La cohésion sociale fait partie des objectifs de Lisbonne. Le Conseil de l'Europe l'a définie comme la capacité d'une société à garantir le bien-être de tous en évitant les disparités. Les inégalités de revenus sont donc au cœur des questions de cohésion sociale.

L'existence de fortes inégalités monétaires est potentiellement porteuse de risques sociaux, car les ménages les plus modestes peuvent se voir refuser l'accès à un certain nombre de biens et services du fait de leurs faibles ressources.

Des inégalités plus fortes dans les villes-centre

Le revenu fiscal médian de Basse-Normandie est l'un des plus faibles de métropole. Cependant, les disparités de revenu sont plus faibles qu'en métropole. Elles sont plus marquées parmi les jeunes ménages et dans les villes-centre des pôles urbains. Les ménages les plus aisés résident surtout dans la couronne caennaise et dans celles des villes moyennes qui constituent les zones les plus homogènes en termes de distribution des revenus.

Près de 623 000 ménages bas-normands, au sens fiscal du terme, ont déclaré leur revenu au titre de l'année 2009. La moitié d'entre-eux dispose d'un revenu inférieur à 17 235 euros par unité de consommation (UC). Ce revenu médian est l'un des plus faibles de métropole. Cette faiblesse des revenus est à relier à la faible proportion des cadres en Basse-Normandie (9 % des emplois salariés contre 17,2 % en métropole). En raison de la quasi absence de cadres de très haut niveau, à forts revenus salariaux, les disparités de revenus entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus modestes (rapport interdécile) sont moins marquées en Basse-Normandie (rapport interdécile égal à 4,6) qu'en France métropolitaine (rapport interdécile égal à 5,6).

Les inégalités de revenu entre les plus aisés et les plus modestes sont restées stables entre 2002 et 2009, au plan national comme au plan régional. Elles sont plus importantes dans les villes-centres quelle que soit leur taille. Les centres des pôles urbains concentrent en effet les emplois et les logements sociaux, et abritent un plus large éventail de catégories sociales. A Alençon, où résident des ménages en difficulté disposant de faibles revenus,

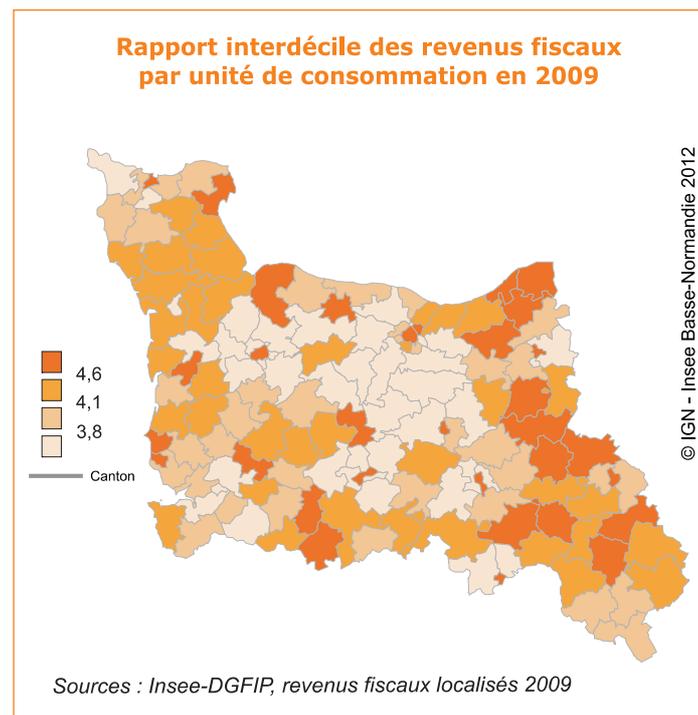
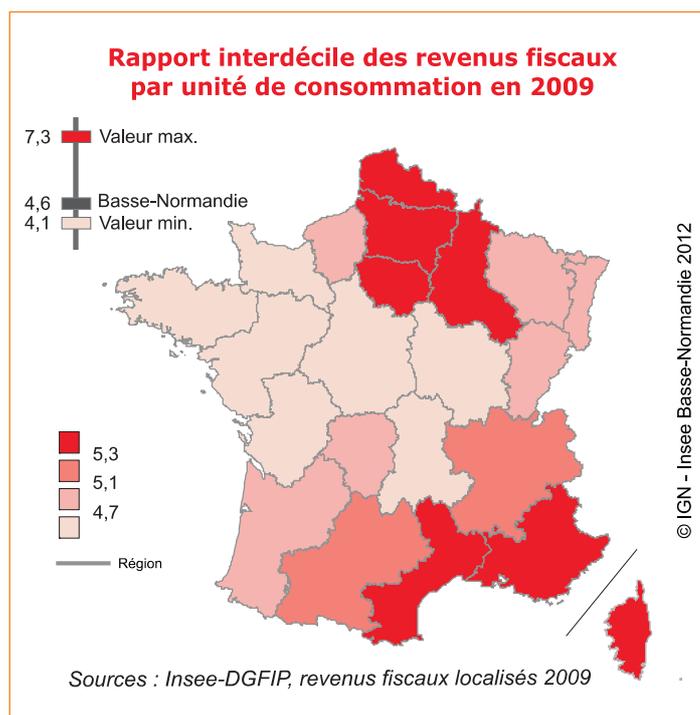
le rapport entre les plus bas et les plus hauts revenus atteint 11,9, ce rapport s'élevant à 8,4 à Caen. Au sud de Lisieux, l'importante dispersion observée est liée à la plus forte part de ménages à revenus modestes tirant l'échelle des revenus vers le bas, notamment dans les cantons de Vimoutiers et de Gacé. Les revenus fiscaux déclarés sont à la fois plus élevés et plus homogènes dans les couronnes des pôles urbains (avec un rapport interdécile de l'ordre de 3,6).

Au sein du territoire bas-normand, les niveaux de revenus déclarés par les ménages varient selon le degré d'urbanisation. Les ménages résidant sur le littoral (côte de Nacre, côte Fleurie, pointe du

Les revenus fiscaux des ménages par tranche d'âge

| Revenu fiscal médian par UC | Basse-Normandie | | France métropolitaine | |
|-----------------------------|------------------------------------|---------------------|------------------------------------|---------------------|
| | Revenu fiscal médian par UC (en €) | Rapport interdécile | Revenu fiscal médian par UC (en €) | Rapport interdécile |
| Moins de 30 ans | 15 050 | 6,2 | 15 820 | 7,5 |
| 30-39 ans | 16 130 | 5,1 | 17 420 | 6,2 |
| 40-49 ans | 16 250 | 4,9 | 17 540 | 6,1 |
| 50-59 ans | 20 360 | 4,9 | 21 090 | 6,0 |
| 60-74 ans | 19 350 | 3,5 | 20 030 | 4,5 |
| 75 ans et plus | 15 630 | 3,0 | 17 130 | 3,7 |

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages en 2009



Finalité 4 : Cohésion sociale, solidarité entre territoires et générations

Cotentin, ou encore littoral sud-manchois) sont plus aisés et affichent les revenus médians les plus élevés. Les couronnes des principaux pôles urbains (Caen, Saint-Lô, Cherbourg-Octeville, Alençon, Lisieux et Argentan) présentent la même caractéristique.

En revanche, dans les villes-centres, le revenu fiscal médian est plus faible. De 17 900 €/UC à Caen, il devient même nettement inférieur au niveau régional à Lisieux (14 700 €/UC) et L'Aigle (14 600 €/UC). Les communes multipolarisées et espaces isolés hors influence des pôles urbains abritent les ménages les plus

modestes. Le sud de la Manche, notamment les cantons de Gavray, Saint Pois, le Teilleul et Juvigny-le-Tertre sont les plus concernés, avec un revenu fiscal médian inférieur à 14 500 €/UC.

Les disparités de revenus les plus importantes concernent les ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans. Elles sont moins marquées en Basse-Normandie qu'au plan national (rapport interdécile égal à 6,2 contre 7,5). Elles s'atténuent chez les ménages dont le référent est âgé de 60 ans ou plus, plus particulièrement après 75 ans.

Les revenus fiscaux et leur distribution en 2009 par catégorie d'aires urbaines en Basse-Normandie

| Catégories d'aires urbaines | Revenu fiscal médian 2009 par UC (en €) | Rapport interdécile 2009 | 1 ^{er} décile 2009 (en €) | 9 ^e décile 2009 (en €) |
|---|---|--------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Grands pôles (plus de 10 000 emplois) | 17 520 | 5,8 | 5 930 | 34 110 |
| Couronne des grands pôles | 18 800 | 3,7 | 9 200 | 33 670 |
| Communes multipolarisées des grands pôles | 16 790 | 4,0 | 7 570 | 30 640 |
| Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois) | 16 050 | 5,9 | 5 340 | 31 520 |
| Couronne des moyens pôles | 18 010 | 3,6 | 8 920 | 31 790 |
| Petits pôles (moins de 5 000 emplois) | 16 220 | 4,8 | 6 360 | 30 320 |
| Couronne des petits pôles | 17 020 | 3,5 | 8 310 | 29 020 |
| Autres communes multipolarisées | 16 000 | 4,1 | 7 040 | 28 600 |
| Communes isolées hors influence des pôles | 15 590 | 4,4 | 6 520 | 28 860 |
| Ensemble | 17 240 | 4,6 | 7 080 | 32 250 |

Sources : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages en 2009

Définitions

- Le **ménage fiscal** est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (étudiants...) et les contribuables vivant en collectivités.
- Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus avant abattement. Il comprend les revenus d'activités salariées, non salariées, les retraites et les revenus du patrimoine.
- Le nombre d'**unités de consommation** (UC) d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Il est évalué de la façon suivante : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacun, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.
- Le **revenu fiscal médian** par unité de consommation partage les individus en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage dont le revenu déclaré par unité de consommation est inférieur au revenu fiscal médian et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.
- Le **rapport interdécile**, rapport entre le neuvième décile (revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus) et le premier décile (revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus) est utilisé pour mesurer la dispersion des revenus et donc les inégalités.

Pertinence de l'indicateur

L'analyse du rapport interdécile permet d'identifier les territoires où les inégalités monétaires sont importantes et ceux où résident des populations à revenus homogènes. Cet indicateur ne permet toutefois qu'une approche des inégalités monétaires et ne fournit pas, comme le font au plan national les enquêtes "statistiques sur les revenus et les conditions de vie", d'information sur le logement, l'accès à la santé, à l'éducation. D'autres indicateurs sont donc à analyser conjointement pour appréhender la capacité globale d'un territoire à garantir le bien être de tous en évitant les disparités.

Les revenus fiscaux et les indicateurs de dispersion de ces revenus sont calculés chaque année par l'Insee et sont disponibles au niveau cantonal. Leur suivi annuel est intéressant pour la connaissance des situations de pauvreté et pour le suivi des inégalités monétaires liées au contexte économique et aux mesures fiscales en vigueur.

Bibliographie

- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Etudes et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 149 à 151
- "Les niveaux de vie en 2009", *Insee Première* n° 1365, août 2011
- "Fiches thématiques Territoire Emploi et Salaires", *Insee Références*, édition 2012
- "Les revenus fiscaux en 2006, reflets de l'urbanisation", *E pour cent* n° 20, Insee Basse-Normandie, décembre 2008

Taux de pauvreté

Garantir le bien être de tous en leur permettant de disposer de conditions de vie décentes est l'un des engagements de la déclaration de Rio en 1992.

Le niveau de revenu détermine l'accès des individus aux biens et services. En deçà d'un certain seuil, l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus garanti. Le taux de pauvreté témoigne donc de la capacité plus ou moins grande d'une société à atteindre cet objectif.

13,3 % des Bas-Normands sous le seuil de pauvreté

En Basse-Normandie, le taux de pauvreté atteint 13,3 % de la population en 2009 contre 13,5 % en France métropolitaine. Les départements très urbanisés du nord et du sud de la France sont beaucoup plus touchés par les situations de pauvreté monétaire. Entre 2008 et 2009, le taux de pauvreté augmente plus rapidement en Basse-Normandie (+ 0,7 point) qu'en France métropolitaine (+ 0,5 point). Les villes-centre des pôles urbains et ruraux sont les zones où les situations de pauvreté sont les plus fréquentes. Les familles mono-parentales et les personnes isolées sont les plus exposées au risque de pauvreté.

En Basse-Normandie, 13,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2009. Cela signifie que 13,3 % de la population bas-normande possède un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 954 euros mensuels en 2009. Ce taux est voisin de celui mesuré au plan national (13,5 %). Mais il est supérieur de 2 points au taux observé en Bretagne et Pays de la Loire (11,2 %), ces deux régions étant moins marquées par la pauvreté, alors que le nord et le sud de la France constituent les deux espaces les plus touchés. Entre 2008 et 2009, le taux de pauvreté s'accroît plus rapidement en Basse-Normandie (+ 0,7 point) qu'en France métropolitaine (+ 0,5 point). On compte près de 3 000 dossiers de surendettement recevables en Basse-Normandie (+ 7,5 % entre 2008 et 2009).

Les situations de pauvreté peuvent recouvrir des formes distinctes selon le type d'espace (urbain, rural). Elles sont plus fréquentes dans les villes-centres des pôles urbains ou ruraux où se concentrent les ménages à faibles revenus et les personnes en recherche d'emploi. Dans ces zones, le taux de pauvreté avoisine les 15 % en Basse-Normandie. Les couronnes périurbaines, attirant des ménages aux revenus élevés, sont plus épargnées par ce phénomène.

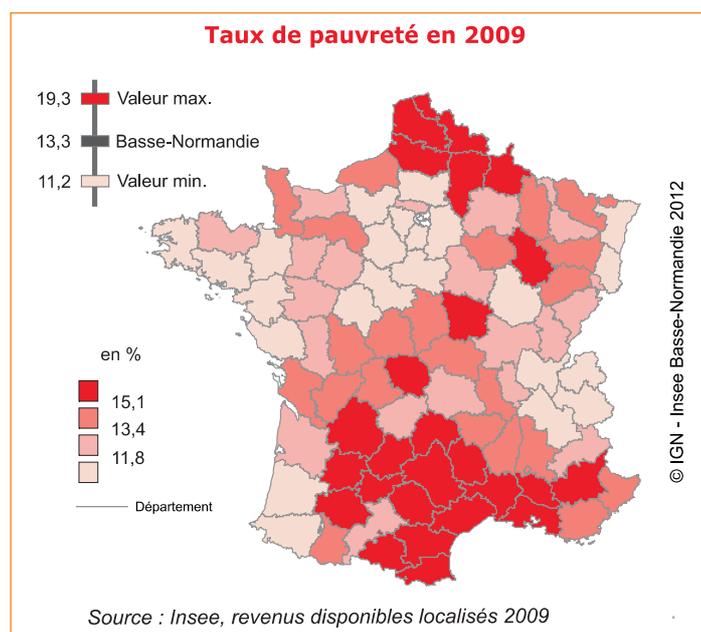
La pauvreté est plus fréquente dans certaines catégories de ménages, en particulier, les familles monoparentales (32,6 %) et les personnes isolées (18,7 %), mais aussi parmi les ménages de 4 personnes ou plus (15,6 %). Parmi les couples sans enfants, le taux de pauvreté descend à 6,5 %.

L'intensité de la pauvreté est l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Elle s'élève à 17,4 % en 2009 en Basse-Normandie contre 18,1 % au plan national.

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en 2009

| | en % | |
|-----------------------|------------------|--------------------------|
| | Taux de pauvreté | Intensité de la pauvreté |
| Calvados | 12,5 | 17,5 |
| Manche | 13,5 | 16,6 |
| Orne | 14,8 | 18,4 |
| Basse-Normandie | 13,3 | 17,4 |
| Province | 13,8 | 18,8 |
| France métropolitaine | 13,5 | 19,1 |

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009



Taux de pauvreté par type d'espace en 2009

| | en % | | | | |
|-----------------------|----------------------|-------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | Grands pôles urbains | Espace périurbain | Moyennes et petites aires urbaines | Autres communes multipolarisées | Communes hors influence des pôles |
| Basse-Normandie | 15,2 | 9,3 | 15,1 | 14,3 | 16,0 |
| Province | 15,4 | 9,7 | 14,9 | 13,8 | 17,3 |
| France métropolitaine | 14,8 | 9,4 | 14,9 | 13,8 | 17,3 |

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009

Taux de pauvreté 2009 selon le type de ménage

en %

| Composition du ménage | Famille monoparentale | Couple sans enfant | Couple avec enfants | Ménage complexe | Femme seule | Homme seul |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|-----------------|-------------|------------|
| Calvados | 31,2 | 5,5 | 10,9 | 17,6 | 16,6 | 19,1 |
| Manche | 32,8 | 7,4 | 12,1 | 16,5 | 19,7 | 19,1 |
| Orne | 35,8 | 7,1 | 13,7 | 24,3 | 18,7 | 21,4 |
| Basse-Normandie | 32,6 | 6,5 | 11,9 | 18,6 | 18,1 | 19,6 |
| Province | 31,7 | 6,9 | 11,8 | 22,2 | 18,4 | 18,5 |
| France métropolitaine | 29,8 | 6,7 | 11,7 | 25,1 | 16,7 | 17,2 |

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009

Taux de pauvreté 2009 selon la taille du ménage

en %

| Taille du ménage | 1 personne | 2 personnes | 3 personnes | 4 personnes et plus |
|-----------------------|------------|-------------|-------------|---------------------|
| Calvados | 17,6 | 8,1 | 11,0 | 14,7 |
| Manche | 19,5 | 9,6 | 11,7 | 15,4 |
| Orne | 19,9 | 9,6 | 13,1 | 18,2 |
| Basse-Normandie | 18,7 | 8,9 | 11,6 | 15,6 |
| Province | 18,5 | 9,6 | 11,8 | 16,2 |
| France métropolitaine | 16,9 | 9,2 | 11,5 | 16,4 |

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009

Définitions

- **Seuil de pauvreté** : Une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire, si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian de la population. Ce seuil est privilégié en Europe et en France. Il correspond à 954 euros mensuels en 2009.
- **Taux de pauvreté** : proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible (après transferts, impôts et prestations sociales) par unité de consommation (UC) est inférieur au seuil de pauvreté.
- **L'intensité de la pauvreté** : écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.
- **Nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables** : Les ménages déposent des dossiers auprès de la Banque de France qui, lors d'une commission de surendettement déclare recevable ou non le dossier. En cas de recevabilité, la dette fait alors l'objet d'un traitement (annulation partielle, rééchelonnement, ...).
- **Ménage complexe** : comptant plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées (colocations, ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations...)

Pertinence de l'indicateur

L'indicateur ne mesure que la pauvreté monétaire en la situant par rapport à une norme de revenus. Il existe également d'autres angles d'analyse de la pauvreté qui peuvent venir compléter l'approche monétaire (pauvreté sociale, culturelle, ...).

Le seuil de 60 % de la médiane a été choisi car il permet d'effectuer des comparaisons internationales. Il n'en fait pas moins débat et l'écart entre les seuils de 50 % et 60 % montre bien la difficulté : le taux de pauvreté varie presque du simple au double selon que l'on utilise la première ou la seconde définition.

Les taux de pauvreté sont calculés annuellement par l'Insee à partir des données fiscales complétées par des informations sur les prestations perçues par les ménages. Ils sont calculés à l'échelle départementale, par catégorie d'aire urbaine et selon la taille et la composition des ménages. Une analyse annuelle du taux de pauvreté permet de mieux suivre son évolution.

Il est possible de compléter l'analyse infraterritoriale par l'examen des revenus fiscaux, notamment par la valeur du premier décile, disponible à l'échelle des cantons et des EPCI (sous réserve de respect du secret statistique). La création d'un exhaustif fiscal et social devrait permettre, dans les prochaines années, de disposer de données sur la pauvreté et les inégalités de vie à un niveau local.

Bibliographie

- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Etudes et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 142 à 144
- "La révolution des nouveaux indicateurs", *Rapport*, Association des Régions de France, janvier 2012, pages 84-85
- "Territoires ruraux et pauvreté", Insee Basse-Normandie, juillet 2010

Taux de chômage localisé

Le taux de chômage mesure l'exclusion temporaire ou durable de l'emploi, qui constitue l'un des principaux vecteurs de lien social. Une conjoncture favorable associée à un marché de l'emploi porteur contribue à sa baisse. L'instabilité du marché du travail, les problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi jouent également sur le taux de chômage.

Lorsque la durée du chômage s'allonge, les risques de précarisation et d'exclusion sociales augmentent.

Stabilisation du chômage en 2011

En Basse-Normandie, le taux de chômage atteignait 8,8 % fin 2011, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (9,4 %).

Les différentes zones d'emploi de la région présentent des disparités sur le front de l'emploi. La zone de Lisieux est la plus touchée par le chômage tandis que plus à l'ouest une zone comprise entre Avranches et Saint-Lô est relativement épargnée.

Fin 2011, le taux de chômage bas-normand atteint 8,8 % de la population active, soit 0,6 point de moins qu'en France métropolitaine. Sur un an, le taux stagne à l'échelle de la région alors qu'il augmente sensiblement en France métropolitaine.

La situation de la Basse-Normandie est plus favorable que celle de sa voisine haut-normande et moins enviable que celle des régions Bretagne et Pays de la Loire, où le marché de l'emploi semble plus porteur.

La Manche, avec un taux légèrement supérieur à 8 %, est moins touchée par le chômage que l'Orne et le Calvados.

A l'échelle des zones d'emplois, la zone de Lisieux est la plus marquée par le chômage : il touche 9,9 % des actifs. Viennent ensuite les zones d'emploi d'Argentan et celle de L'Aigle. A l'opposé, les zones d'Avranches et de Saint-Lô font figure de territoires relativement épargnés. Fin 2011, le taux de chômage y était inférieur à 7,5 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi, sur l'année 2011, a augmenté de 4,1 %. La Basse-Normandie est toutefois une des régions où la hausse du nombre de demandeurs d'emploi est la plus faible.

La hausse du chômage touche différemment les bas-normands : sur un an, celui des plus de 50 ans a progressé de 15,8 % dans la région soit une augmentation semblable à l'évolution nationale. Depuis la crise du printemps 2008 et le durcissement des conditions d'accès à la dispense de recherche d'emploi, l'augmentation des inscriptions des seniors à Pôle Emploi a été forte et régulière.

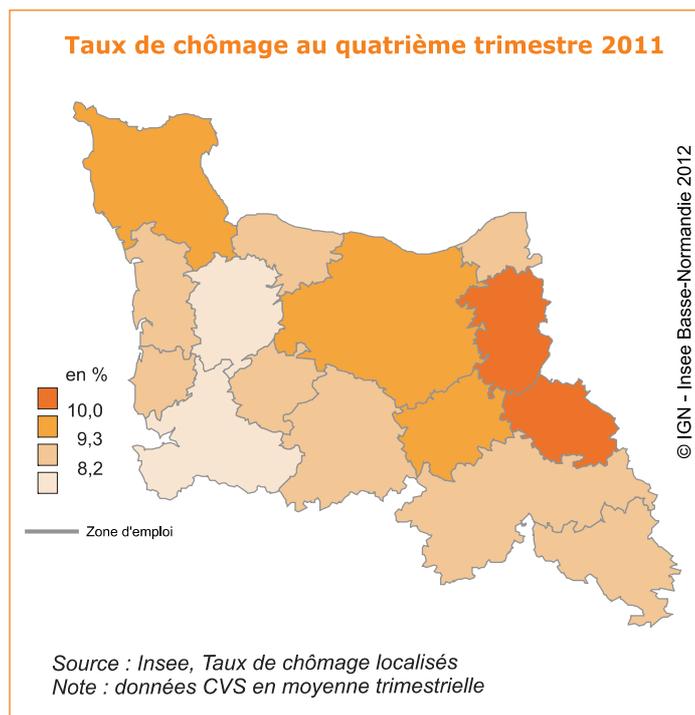
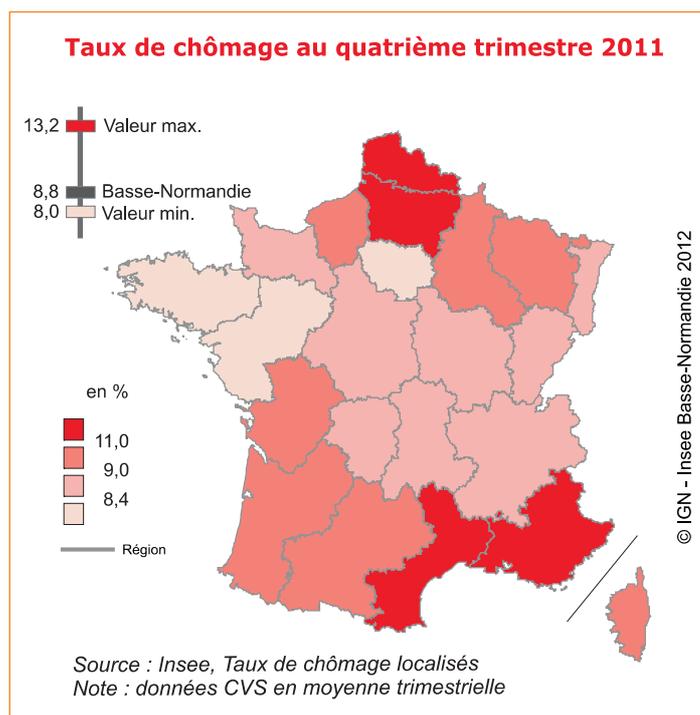
Une certaine accalmie se dessine en revanche sur le front de l'emploi des jeunes. La hausse est restée modérée (hausse de 2 points soit un de moins qu'au plan national).

Le chômage de longue durée poursuit sa progression (+ 3,2 % sur un an). Fin 2011, un chômeur sur trois est un chômeur de longue durée.

Entre 2009 et 2010, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté plus fortement dans les zones de Nogent-le-Rotrou et Bayeux, marquées par des hausses sensibles chez les jeunes comme chez les seniors. La hausse y est supérieure de 15 points à la moyenne régionale.

A l'opposé, les zones de Flers et de Saint-Lô présentent une évolution favorable sur le front de l'emploi des jeunes, et une hausse moins forte qu'au plan régional pour l'emploi des seniors.

Les données du recensement sur les formes d'emploi révèlent que les actifs bas-normands occupent plus souvent des emplois précaires que leurs homologues métropolitains. La part des actifs occupant un contrat à durée indéterminée est plus faible dans la région à la fois chez les hommes et chez les femmes (écart de 2 points).



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM catégorie A) entre 2009 et 2010

en %

| Libellé de la zone d'emploi | Évolution du nombre de demandeurs d'emploi | |
|--|--|-------------------|
| | de moins de 25 ans | de 50 ans ou plus |
| Alençon (partie bas-normande) | - 2,4 | + 13,2 |
| Argentan | + 3,3 | + 10,8 |
| Avranches | - 1,9 | + 10,9 |
| Bayeux | + 9,3 | + 25,0 |
| Caen | - 0,1 | + 14,8 |
| Cherbourg-Octeville | + 0,3 | + 16,2 |
| Coutances | - 3,9 | + 12,1 |
| Flers | - 3,4 | + 9,8 |
| Granville | - 1,1 | + 11,7 |
| Honfleur | - 0,7 | + 17,9 |
| L' Aigle | - 16,3 | + 13,1 |
| Lisieux | + 1,7 | + 11,0 |
| Nogent-le-Rotrou (partie bas-normande) | + 8,3 | + 30,6 |
| Saint-Lô | - 5,3 | + 8,5 |
| Vire | + 9,6 | + 16,1 |
| Région | - 0,5 | + 14,3 |

Source : Pôle Emploi

Définitions

- Le **chômage** (au sens du BIT) : le chômage est défini selon le BIT comme la situation de personnes simultanément sans travail, à la recherche d'un emploi et immédiatement disponible.
- Le **taux de chômage** : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active au lieu de résidence.
- Le **chômage de longue durée** : il concerne les demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C qui sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.
- Le **chômage des jeunes / des seniors** : la tranche d'âge retenue est celle des moins de 25 ans pour celui des jeunes et celle des plus de 50 ans pour celui des seniors.

Pertinence de l'indicateur

L'interprétation du taux de chômage doit faire l'objet de certaines précautions. Un taux de chômage relativement bas peut masquer un fort niveau de travail précaire ou de nombreux contrats à durée déterminée (CDD).

Le chômage de longue durée est déterminé par les données de Pôle Emploi. Celles-ci sont issues de source administrative. Il convient de noter que, pour un chômeur, l'inscription à Pôle Emploi n'est pas une obligation.

La mesure du chômage fait intervenir ici deux sources : le nombre de chômeurs et le taux de chômage au sens du Bureau International du travail (BIT) calculés tous les trimestres à partir de l'enquête emploi. Pôle Emploi fournit également mensuellement des données sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits. Cette donnée présente l'avantage d'être exhaustive mais ne correspond pas directement aux autres statistiques définissant le chômage au sens du BIT, le fait de s'inscrire relevant d'une démarche administrative. Le taux de chômage localisé n'est disponible qu'aux niveaux régional, départemental et zone d'emploi.

Ces données font l'objet d'une attention particulière car elles sont révélatrices de la conjoncture économique. Un suivi rapproché dans le temps permet de mettre en évidence des retournements conjoncturels éventuels. En revanche dans une perspective visant à prendre en compte des modifications de la cohésion sociale, un suivi tous les trois ans du taux de chômage de la région semble plus approprié. Cela permet de déterminer si la part des personnes en difficulté sociale se modifie sensiblement. Le chômage constitue l'une des causes de précarité sociale. Il peut être relié à des indicateurs traitant de la part des bénéficiaires d'aides sociales pour rendre compte de l'ampleur de la précarité sociale.

Bibliographie

- "L'année 2011 en Basse-Normandie", Insee Basse-Normandie, juillet 2012
- "Basse-Normandie Info", *Travail Emploi Formation Professionnelle* n° 197, Direccte, février 2012
- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Etudes et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 139 à 141

Taux de sortie sans diplôme

La part des jeunes sans diplôme, comme la part des jeunes non insérés, constitue un indicateur de difficultés potentielles au regard des enjeux de l'inclusion sociale et du développement humain.

Les jeunes sans diplôme constituent une population fragile face au marché du travail, présentant de forts risques d'isolement social.

L'élévation du niveau d'instruction favorise l'expression des capacités personnelles et l'autonomie. Elle renforce l'aptitude à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter aux changements. Elle est ainsi, pour un territoire, un moyen pour répondre aux défis de la société de la connaissance, parmi lesquels les défis économiques de l'innovation et du développement.

Moins de sans diplôme ... mais le niveau de qualification reste faible

Le taux de sortie sans diplôme des jeunes bas-normands a diminué au cours de la dernière décennie pour atteindre 13 % en 2008, niveau proche de la moyenne métropolitaine. Des disparités persistent cependant au sein de la région, certaines zones de l'Est du territoire affichant des taux de sortie sans diplôme supérieurs à 15 %.

Si les jeunes bas-normands sont de plus en plus diplômés, ils choisissent plus souvent de s'inscrire dans des filières courtes. La Basse-Normandie reste ainsi une des régions métropolitaines dont le taux de diplômés du supérieur est le plus faible.

En 2008, 13 % des jeunes bas-normands âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme. La Basse-Normandie a fait de nets progrès en la matière au cours de la dernière décennie. Le taux de sortie sans diplôme était, en effet, de 16,3 % en 1999. La Basse-Normandie est ainsi passée du 15^e rang des régions métropolitaines sur ce critère en 1999 au 11^e rang en 2008, rang médian et proche du niveau métropolitain de 12,8 %.

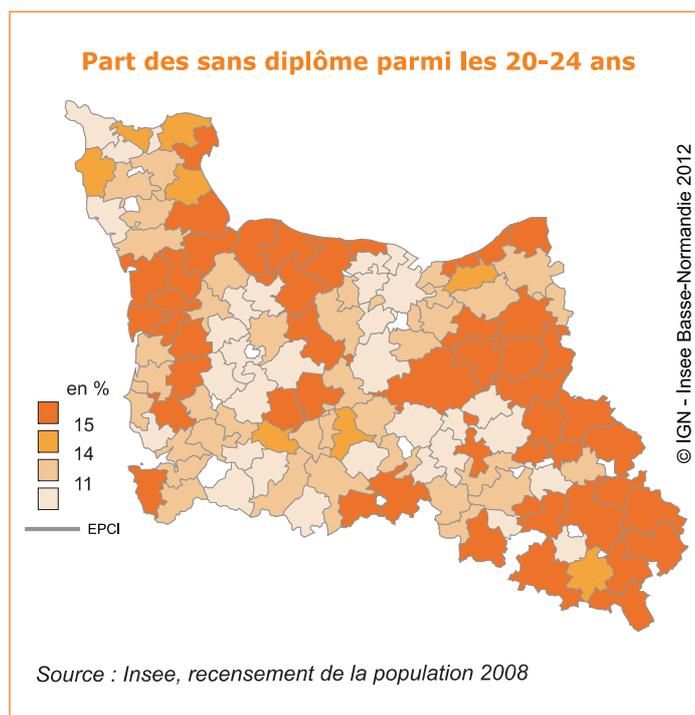
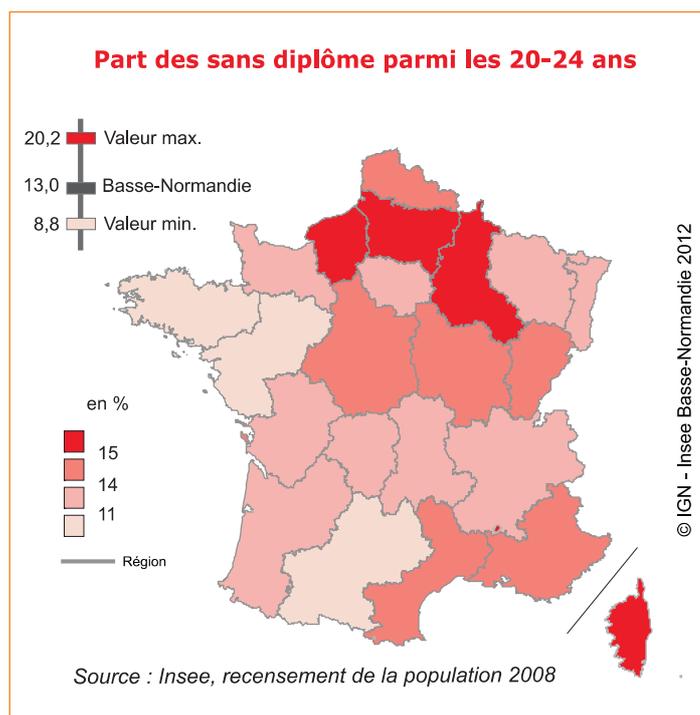
Cette réduction du taux de sortie sans diplôme a favorisé l'insertion des jeunes bas-normands sur le marché du travail au cours des dernières années. En effet, alors que le taux de jeunes non insérés (sans diplôme ni travail) a augmenté de 1,1 point en France métropolitaine, passant de 12,3 % en 1999 à 13,4 % en 2007, il est resté stable en Basse-Normandie.

Si la situation de la Basse-Normandie semble s'améliorer sur le front des non diplômés, il n'en reste pas moins que la part des jeunes actifs diplômés du supérieur est, dans la région, l'une des plus basses de France : seuls 32,8 % des 25-34 ans non scolarisés sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce taux atteint 40,9 % sur l'ensemble de la France métropolitaine. Plus inquiétant, l'écart entre la métropole et la région tend à se creuser. La part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur au plan national était supérieure de 6,9 points à celle de la Basse-Normandie en 1999 ; la différence atteint 8,1 points en 2007.

La structure économique et sociale et l'importance des territoires ruraux sont autant de facteurs expliquant ce résultat.

La structure économique de la Basse-Normandie offre moins d'emplois hautement qualifiés qu'au niveau national. Ceci a pour effet d'inciter les jeunes diplômés à quitter la région pour trouver du travail ou, pour les jeunes souhaitant rester à proximité, à privilégier des filières plus courtes.

Cette même structure économique, axée sur des filières à faible valeur ajoutée, impacte la structure sociale de la région : la part des cadres y est inférieure à la moyenne nationale. Or, on retrouve plus souvent les enfants de cadres dans les cursus longs.



La forte ruralité du territoire bas-normand, enfin, joue sur la poursuite d'études des bas-normands. Elle implique en effet une rupture familiale (éloignement de la famille) et un coût financier (pour emménager sur le lieu d'études) que tous ne sont pas en mesure de supporter.

À l'intérieur du territoire, des disparités persistent. Le taux de sortie sans diplôme des jeunes adultes dépasse encore 15 % dans de nombreuses communautés de communes de l'est du terri-

toire mais aussi dans le Bessin et le Centre Manche. Ces communautés de communes se situent souvent en zone rurale, alors que les pourtours des grandes agglomérations de la région enregistrent de meilleurs résultats. Cette opposition rural/urbain n'est cependant pas systématique. Les taux de sortie sans diplôme dans les communautés de communes du pays d'Exmes, du Bocage de Passais-La Conception, du Canton de Canisy, par exemple, ne dépassent pas 11 %.

Niveau de diplôme de la population bas-normande

en %

| | Niveau de diplôme de l'ensemble des actifs bas-normands | Niveau de diplôme des 25-34 ans non scolarisés | | | | |
|--|---|--|----------|--------|------|-----------------------|
| | | Basse-Normandie | Calvados | Manche | Orne | France métropolitaine |
| Sans diplôme | 19,1 | 13,3 | 12,9 | 12,4 | 15,9 | 12,6 |
| BEPC | 6,4 | 3,9 | 4,0 | 3,5 | 4,1 | 3,7 |
| CAP/BEP | 32,6 | 27,3 | 25,0 | 29,7 | 29,0 | 21,1 |
| Baccalauréat | 17,7 | 22,7 | 21,9 | 24,0 | 22,4 | 21,7 |
| Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle | 13,4 | 18,7 | 19,1 | 18,6 | 18,0 | 19,8 |
| Diplôme universitaire de 2 nd ou 3 ^e cycle | 10,8 | 14,1 | 17,1 | 11,8 | 10,6 | 21,1 |

Source : Insee, Recensement de la population 2008

Définitions

- **Taux de sortie sans diplôme** : part des individus âgés de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang élevé, à l'ensemble de la classe d'âge.
- **Part des jeunes non insérés** : part des jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont pas élèves, étudiants ou stagiaires et n'ont pas d'emploi dans l'ensemble de la population âgée de 15 à 24 ans, au lieu de résidence des individus.
- **Taux de diplômés du supérieur** : part, parmi les 25-34 ans non scolarisés, des diplômés du supérieur. Sont considérés comme diplômés du supérieur :
 - les diplômes universitaires de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplômes des professions sociales ou de santé, d'infirmier (ère).
 - les diplômes universitaires de 2^e ou 3^e cycle (y c. médecine, pharmacie, dentaire, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.).

Pertinence de l'indicateur

La part des jeunes sans diplôme fait référence à la stratégie européenne de Lisbonne et à l'indicateur sur les "sorties précoces". La part des jeunes sans diplôme ne porte cependant que sur les 20-24 ans (18-24 ans pour les "sorties précoces") et est calculée à partir du recensement de la population (enquête emploi pour les "sorties précoces"). Comme l'indicateur de Lisbonne, la part des jeunes sans diplôme prend en compte les diplômes d'un niveau équivalent au supérieur au second cycle de l'enseignement secondaire. Sont donc considérés comme "sans diplôme" les titulaires du diplôme national du brevet, du certificat de formation générale, ou encore du certificat d'études primaires.

Cet indicateur, calculé à partir des données du recensement de la population, est disponible tous les ans mais ne peut être regardé en évolution que tous les cinq ans en raison du nouveau mode de recensement.

Des données de l'Education nationale permettraient probablement de compléter l'analyse sur les parcours scolaires. Elles n'ont pas été mobilisées ici.

Bibliographie

- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Etudes et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 29 à 31
- R. Bouhia, M. Garrouste, A. Lebrère, L. Ricoch et T. de Saint Pol, "Être sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours et quel destin ?" *Economie et statistiques* n° 443, 2011, pages 29 à 50

Disparités de salaires entre hommes et femmes

Les inégalités de salaires entre hommes et femmes soulèvent la question du respect de l'individu, quel que soit son genre, son appartenance et ses distinctions. La réduction des disparités de salaires entre hommes et femmes constitue un objectif vers lequel doit tendre une société durable.

Bien que le préambule de la Constitution française de la V^e république garantisse aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines, et malgré la loi parue en mars 2006 sur l'égalité salariale entre hommes et femmes, les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes demeurent très importantes. Tendre vers un rééquilibrage des revenus salariaux des hommes et des femmes constitue un enjeu majeur en termes de réduction des inégalités sociales.

Un écart de salaire de 25 % entre les femmes et les hommes

Accédant moins souvent aux postes à responsabilité, travaillant plus souvent à temps partiel et pas toujours par choix, les revenus salariaux des Bas-Normandes ne représentent que 74,8 % de celui perçu par les Bas-Normands. Les écarts sont plus marqués chez les cadres et les employés. Dans les villes, les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes sont plus importants que dans les espaces ruraux, la diversité des situations professionnelles des femmes étant plus forte.

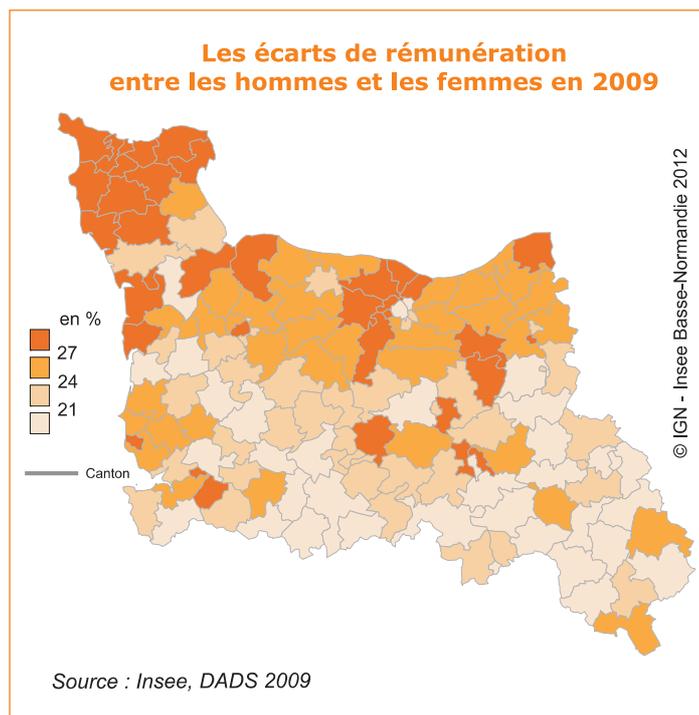
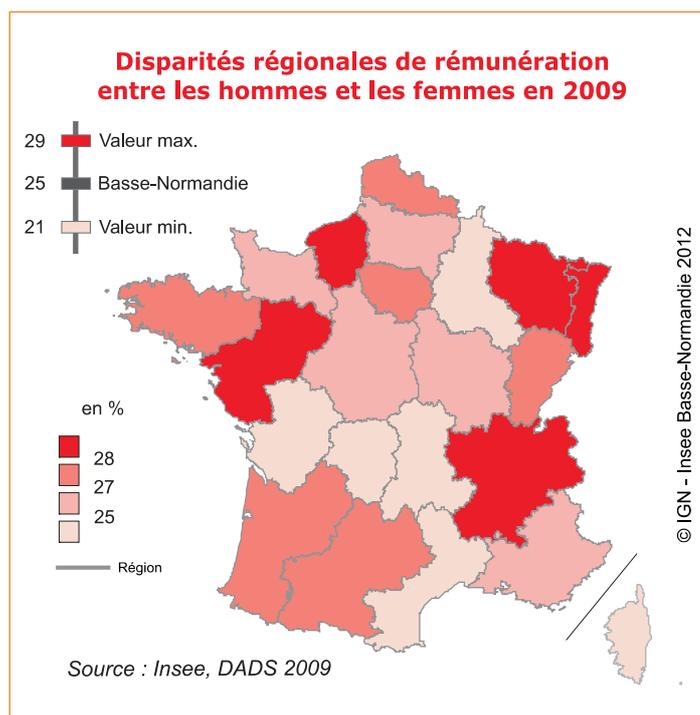
En 2009, les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial annuel de 14 740 euros tandis que les hommes reçoivent en moyenne 19 720 euros. Avec un revenu salarial inférieur de 25,2 % à celui des hommes, les bas-normandes sont confrontées à des disparités de même ampleur qu'au plan national. Les écarts sont plus importants en Rhône-Alpes, Alsace, Lorraine, Haute-Normandie et Pays de la Loire en raison de la structure des qualifications de ces régions.

Une partie des écarts de revenus salariaux s'explique par une durée de travail plus faible chez les femmes, plus souvent à temps partiel. En Basse-Normandie, 31,8 % des femmes travaillent à temps partiel alors que seuls 6,6 % des hommes sont dans ce cas, soit une situation semblable à celle des autres régions de province.

La répartition des emplois féminins et masculins par secteur d'activité fait partie des facteurs expliquant les disparités de rémunération. Les femmes sont majoritaires dans le tertiaire, mais minoritaires dans l'industrie, où elles occupent 28 % des emplois au plan national (29 % en Basse-Normandie). Dans la construction, elles n'occupent que 10 % des emplois.

Au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle subsistent des écarts de rémunération importants. Ils sont plus marqués chez les chefs d'entreprises, les cadres et les employés. Chez les cadres, l'écart provient d'une surreprésentation des hommes parmi les cadres d'entreprises à haut niveau de rémunération, tandis que les femmes le sont chez les enseignants, moins bien rémunérés. Les écarts hommes/femmes sont de moindre amplitude au sein des professions intermédiaires.

Au sein de la région Basse-Normandie, les écarts de salaires les plus importants se concentrent dans les villes dont le tissu productif est diversifié. Les écarts hommes/femmes sont plus importants dans la Manche, notamment dans la pointe du Cotentin, avec la présence des emplois de la filière énergie. Ils sont de moindre ampleur dans le sud Manche et dans l'Orne, plus ruraux, où l'éventail des situations d'emplois est plus réduit.



Écarts de revenus salariaux entre les hommes et les femmes par catégorie socio-professionnelle

| | Basse-Normandie | | | France métropolitaine | | |
|---|-----------------|---------------|-----------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------------|
| | Hommes (en €) | Femmes (en €) | Écart de salaire F/H (en %) | Hommes (en €) | Femmes (en €) | Écart de salaire F/H (en %) |
| Chefs d'entreprise | 51 510 | 34 970 | - 32,1 | 57 230 | 35 210 | - 38,5 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 35 710 | 27 370 | - 23,3 | 41 480 | 31 080 | - 25,1 |
| Professions intermédiaires | 23 910 | 19 770 | - 17,3 | 24 380 | 20 180 | - 17,2 |
| Employés | 14 980 | 12 030 | - 19,7 | 15 250 | 12 520 | - 17,9 |
| Ouvriers non qualifiés | 12 480 | 10 370 | - 16,9 | 12 450 | 9 830 | - 21,0 |
| Ouvriers qualifiés | 17 430 | 13 980 | - 19,8 | 17 620 | 14 010 | - 20,5 |

Source : Insee, DADS 2009

Écarts de salaire brut horaire moyen entre hommes et femmes (en %)

| Écart Femmes/Hommes | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Calvados | - 12,4 | - 12,6 | - 12,1 | - 12,5 | - 12,7 |
| Manche | - 14,2 | - 14,8 | - 14,9 | - 14,7 | - 15,3 |
| Orne | - 12,0 | - 12,2 | - 12,1 | - 10,8 | - 12,0 |
| Basse-Normandie | - 12,8 | - 13,2 | - 12,9 | - 12,8 | - 13,3 |
| France métropolitaine | - 17,3 | - 17,0 | - 16,9 | - 16,5 | - 16,7 |
| Province | - 16,4 | - 16,2 | - 16,0 | - 15,4 | - 15,8 |

Source : Insee, DADS 2009

Définition

- Le **revenu salarial** est la somme de tous les salaires, nets de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS, perçus par un individu au cours d'une année donnée. Il dépend non seulement du salaire offert par les employeurs mais aussi des situations d'emploi, notamment de la durée des différentes périodes d'emploi et du taux de temps partiel.

Pertinence de l'indicateur

L'étude de la situation des femmes sur le marché du travail est rendue difficile car elle résulte de la conjonction de facteurs économiques structurels (la répartition des emplois par secteurs d'activité et par catégorie socio-professionnelle) et de facteurs comportementaux. Parmi ceux-ci, il est difficile de distinguer ce qui relève du choix personnel de ce qui résulte de l'intériorisation de schémas traditionnels (autolimitation des ambitions scolaires puis professionnelles, arbitrage entre sphère professionnelle et domestique).

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) constituent une source appropriée pour le suivi des disparités salariales entre hommes et femmes. Un pas de 2 à 3 ans est suffisant pour apprécier l'évolution de ce phénomène très structurel.

Bibliographie

- "La révolution des nouveaux indicateurs", *Rapport*, Association des Régions de France, janvier 2012, pages 88-91
- "Emploi et salaires", *Insee Références*, édition 2012
- "Femmes et hommes - Regards sur la parité", *Insee Références* édition 2012
- "Les écarts de revenu salarial", *Insee Références - France Portrait social*, édition 2011